

## PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0 \$\frac{1}{2}\$ 450 755-4782 \$\frac{1}{2}\$ 450 755-4784 \$\frac{1}{2}\$ info@saintambroise.ca

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

✓ QUE le règlement **855-2024**, établissant le taux de taxe de la réserve pour les chemins, les montants de compensations et de tarifications pour la fourniture de certains services municipaux, adopté lors de la séance extraordinaire du conseil, tenue le lundi 9 décembre 2024, à 19 h, entre en vigueur le 19 décembre 2024, date du jour de sa publication (*L.R.Q.*, chapitre C-27.1, art. 450) et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 19º JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

René Charbonneau

Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024, entre 13 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce  $19^{\rm e}$  jour du mois de décembre 2024.

René Charbonneau

Directeur général et greffier-trésorier